



Nombre de délégués :

En exercice	114
Présents	63
Procurations	8
Votants	71

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°04-011225

Objet : Budget SPIC « Périgord noir environnement » - Tarifs 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le **1^{ER} DECEMBRE**, à 18 heures, le comité syndical du **SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 24 novembre 2025

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	/
BORREZE	Dominique HERMENAUT	/
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	/
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	/
PAULIN	Alain PERIQUOI	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Sylvain GAUTHIER
SIMEYROL	Jean-Pierre PLANCHE	/
ST CREPIN ET CARLUSET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	/	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	LESCURE Odile	/
CASTELNAUD LA CHAPELLE	/	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	/	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	/
GROLEJAC	/	Jocelyne TIREL LALAUDE
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	/
ST AUBIN DE NABIRAT	/	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	/
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	Ginette BENITTA
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	/
ST POMPON	/	Pascal MISSIAEN
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESEDE :

ALLAS LES MINES	/	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Éric HAUTESSERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Michel BODIN	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	/	Jean-Louis BREUIL
FANLAC	/	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	/	/
MONTIGNAC	/	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	Cyril CERF	Patrick LE MELLEDO
VALOJOUXL	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	/	/
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	/	Christine LASCOMBE
MARQUAY	/	Nathalie GLEMAREC
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	/
SARLAT-LA CANEDA	/	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	/
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	/
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	/
STE NATHALENE	/	/
TAMNIES	Marc PONS	/
VEZAC	Christian ROBLES	Christian SESTARET
VITRAC	Éric GAUTHIER	Daniel CHAZARAIN

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Marion CHAPUT (Saint Geniès)
 Christian ARNOUIL (Castelnau-La Chapelle)
 Serge PARRE (Beynac-et-Cazenac)
 Francis VAUCEL (Beynac-et-Cazenac)

Ont donné procuration :

1/Pierre CHEVALIER (Borrèze) à Dominique HERMENAUT (Borrèze)
 2/Jean-Louis CHUPIN (Calviac-en-Périgord) à Sylvie MENARDY (Calviac-en-Périgord)
 3/Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)
 4/Séverine RAMOS (Bouzic) à Odile LESCURE (Bouzic)
 5/Jean-Claude CASSAGNOLE (Domme) à Patrick ARMAGNAT (Domme)
 6/Christian GARRIGOU (Saint Aubin de Nabirat) à Véronique BENITTA (Saint Aubin de Nabirat)
 7/Sylvie COLOMBEL (Les Farges) à Gé KUSTERS (Saint Léon sur Vézère)
 8/ Céline DUVAL (Saint André-Allas) à Jean-Jacques ALBIE (Saint André-Allas)

Secrétaire de séance : Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

.....

Le président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de définir les tarifs applicables par le budget du SPIC « Périgord noir environnement » du SMICTOM du Périgord noir pour l'exercice 2026.

Le président propose au comité syndical de modifier le tarif de certaines prestations.

Vu l'avis du bureau syndical en date du 1^{er} décembre 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-DECIDE d'appliquer les tarifs suivants au titre des prestations réalisées par le SPIC « Périgord noir Environnement » pour l'exercice 2026 :

PRESTATIONS

	Unité	Tarif HT
Location benne de 15 à 30 m3	mois	50 à 80 €
Location benne de 15 à 30 m3	journée	7,50 €
Installation, échange, retrait des bennes	rotation	50 à 200 €*
*en fonction de l'éloignement du client et du cahier des charges		
*50% de remise sur la 2nde benne en cas de transport de bennes en duo		
Chargement grappin	forfait / chargement	60,00 €
	heure (avec chauffeur)	70,00 €
Prestation avec la chargeuse		
Collecte du verre auprès des professionnels		
→ Service à la carte: intervention individuelle à la demande d'un commerçant		
1ère intervention	forfait	132,00 €
A partir de la seconde intervention	forfait / intervention	88,00 €
→ Participation forfaitaire: enlèvement régulier des caissettes de bouteilles vides (deux fois / semaine en juillet et août, 1 fois / semaine le reste de l'année)		
Assujettis à la redevance de 2ème catégorie	annuel	275,00 €
Assujettis à la redevance de 1ère catégorie	annuel	418,00 €
Contribution hors redevance forfaitaire	annuel	440,00 €

UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET SPIC POUR LE BUDGET GENERAL DU SMICTOM

Matériel	Unité	Tarif HT
Camion seul (sans chauffeur)	le km	1,70 €
Camion attelé d'une remorque (sans chauffeur)	le km	2,30 €

UTILISATION DU TRACTEUR ROUTIER

Matériel	Unité	Tarif HT
tracteur routier avec chauffeur	le km	2,00 €
tracteur routier sans chauffeur	le km	1,50 €
tracteur routier et remorque avec chauffeur	le km	2,65 €
tracteur routier et remorque sans chauffeur	le km	2,20 €

TRAITEMENT DES MATIERES

Matière	Unité	Tarif HT
Cartons		gratuit
Métaux ferreux et non ferreux		gratuit
Films plastiques rétractables et étirables		gratuit
Bois traité et non traité	la tonne	61,00 €
Déchets végétaux	la tonne	46,00 €
Déchets inertes (gravats)	la tonne	15,00 €
Polystyrène	le m3	10,50 €
Déchets divers non valorisables (TGAP non incluse)	la tonne	140,00 €*

*ce prix sera majoré de la TGAP applicable en 2026

ACHATS ET VENTES DE MATIERES VALORISABLES

Matière	Unité	Tarif HT
Cartons, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux	suivant cours mensuel*	

*Prix indexés sur les indices de référence des revues "Usine nouvelle" ou "Recyclage récupération"

VENTES

Désignation	Unité	Tarif HT
Compost de MIATE (Matières d'Intérêt Agronomique issues du Traitement des Eaux)	la tonne	13,00 €

PLATEFORME DES BOUES DE STEP

TARIFS INITIAUX POUR LA FACTURATION DES GESTIONNAIRES DES STATIONS D'EPURATION:

STEP	Unité	Tarif HT
Station d'épuration de Sarlat	Tonne boue brute	90,00 €
Station d'épuration de Terrasson	Tonne boue brute	98,00 €
Station d'épuration du Lardin Saint Lazare	Tonne boue brute	98,00 €
Station d'épuration de Montignac Lascaux	Tonne boue brute	98,00 €

AUTRES STATIONS D'EPURATION:

Désignation	Unité	Tarif HT
Traitemen boues STEP de siccité inférieure à 20%	Tonne boue brute	79,00 €
Traitemen boues STEP de siccité égale ou supérieure à 20%	Tonne boue brute	77,00 €
Location de benne pour transport des boues STEP	par mois	299,80 €
	ou par jour	10,85 €
Transport des boues depuis une station d'épuration jusqu'à la plateforme de Marcillac (camion + chauffeur)		
Camion seul	le km	2,00 €
Camion attelé d'une remorque	le km	2,50 €

Les tarifs concernant les "autres stations d'épuration" sont réactualisés en fonction de l'évolution des indices intégrés aux formules de calcul de révisions de prix, inscrites dans les contrats de prestations de services passés avec les exploitants.

SARL CADIOT

Prestation	Unité	Tarif HT
Transport et traitement des boues	tonne boue brute	80,00 €
Traitemen des boues seul	tonne boue brute	70,00 €

-DIT que ces tarifs sont présentés hors taxe (HT) et sont assujettis à la TVA,
-CHARGE le président de signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'application de ces tarifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Marlies CABANEL

Marlies CABANEL

Le Président,
Jérôme PEYRAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens accessible sur <https://www.telerecours.fr>